

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 26/11/2018

L'an 2018 et le 26 Novembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, METAIRIE Maxime, METIVIER Lucien

Absent(s) : M. LAURENT Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à Mme JUBEAU Emmanuelle

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 19/11/2018

Date d'affichage : 03/12/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 03/12/2018

Et publication ou notification

Du : 03/12/2018

Secrétaire de séance : Mme JUBEAU Emmanuelle

ORDRE DU JOUR

I- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

II- Devis concernant l'élagage d'un IF au cimetière

III- Enquête publique de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) - Projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers

IV- Renouvellement du contrat SEGILOG - Berger Levraut pour les logiciels : comptabilité - paye - urbanisme - état-civil etc.

V- Frais de fonctionnement pour l'école "Les Hirondelles" aux Rairies pour l'année 2017/2018

VI- Demande de remboursement de la créance éteinte de la Mairie des Rairies pour un de nos administrés

VII- Devis de l'entreprise BOISSEAU pour la toiture de la bibliothèque et de l'annexe de la salle des fêtes

VIII- Devis concernant la rénovation du logement rez-de-chaussée 3 Place du Pilon

IX- Demande de location pour la cave du presbytère

X- Commission des Chemins

XI- Contrat Enfance Jeunesse entre la CCALS et la CAF

XII- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente et demande s'il y a des remarques.

Madame Emmanuelle JUBEAU fait remarquer, qu'il n'a pas été notifié que la séance a été levée suite à un malaise de Monsieur Le Maire.

A la majorité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24/10/2018.
7 voix POUR

I- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **50 % par an**
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.
- que l'indemnité sera attribuée à **Monsieur Jean-Michel GUÉVEL**, à compter du **01/03/2018**.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

II- Devis concernant l'élitage d'un IF au cimetière

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : Présente plusieurs devis concernant l'élitage de l'IF situé au cimetière.

Entreprise	Tarif HT	Tarif TTC
ABELIA PAYSAGE- 49150 CHEVIRE-LE-ROUGE	Elitage de l'IF : 418.00 € Ramassage et évacuation : 152.00 €	Elitage de l'IF : 501.60 € Ramassage et évacuation : 182.40 €
EURL GAGNEUX PAYSAGE - 49430 DURTAL	Elitage de l'IF : 396.00 € Ramassage et évacuation : 264.00 €	Elitage de l'IF : 475.20 € Ramassage et évacuation : 316.80 €
Géoffroy BOUVET - "Chignardais" 49430 LÉZIGNÉ	N'a pas répondu à notre demande	

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir ABELIA PAYSAGE pour l'élagage de l'IF qui s'élève à 418.00 € HT soit 501.60 € TTC, le ramassage et l'évacuation sera effectuée par l'employé communal.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis de ABELIA PAYSAGE.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

III- Enquête publique de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) - Projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2018 n°238 du 24 septembre 2018, le projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers, présenté par la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, est soumis à une enquête publique réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement. Cette enquête se déroule du lundi 5 novembre au vendredi 7 décembre 2018 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité de donner un AVIS FAVORABLE concernant l'autorisation du projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

IV- Renouvellement du contrat SEGILOG - Berger Levraut pour les logiciels : comptabilité - paye - urbanisme - état-civil etc.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire présente le nouveau contrat d'acquisition de logiciel (Finances, Personnel, Etat-civil, Accueil, Technique, Facturations) et de prestations de services avec la société SEGILOG.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition contractuelle de la société SEGILOG sise rue de l'Eguillon à La Ferté Bernard (72400), pour un montant annuel de 2190 € HT sur 3 ans
- Ci-joint en annexe le contrat
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

V- Frais de fonctionnement pour l'école "Les Hirondelles" aux Rairies pour l'année 2017/2018

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire présente la demande de participation pour les frais de fonctionnement de l'école « Les Hirondelles » aux Rairies

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Décide de participer à hauteur de :

Article	DÉPENSES	RAPPEL ANNÉE 2016/2017	ANNÉE 2017/2018	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Pour l'année 2017/2018
6558	Autres contributions obligatoires			
	Ecole « Les Hirondelles » Les Rairies	8 146,20 € (15 élèves soit 543.08 €/élève)	8 689,28 € (16 élèves soit 543.08 €/élève)	8 689,28 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Demande de remboursement de la créance éteinte de la Mairie des Rairies pour un de nos administrés

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : La Commune des Rairies demande le remboursement des impayés pour une famille qui a été domiciliée sur la Commune de Montigné-Lès-Rairies, utilisant les services scolaires et périscolaires (garderie et la cantine scolaire) des Rairies depuis 2014. La somme s'élève à 764.90 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide : **(Pour : 0, Contre : 9, Abstention : 0)**

- de ne pas rembourser les impayés d'une famille qui a été domiciliée sur la Commune de Montigné-Lès-Rairies utilisant les services scolaires et périscolaires (cantine, crèche, garderie) de la Commune des Rairies.

Contre (pour : 0 contre : 9 abstentions : 0)

VII- Devis de l'entreprise BOISSEAU pour la toiture de la bibliothèque et de l'annexe de la salle des fêtes

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Présentation de 2 devis de l'entreprise BOISSEAU COUVERTURE.

Le premier devis concerne la réfection totale de la charpente et de la couverture du bâtiment dont une partie sert d'annexe de la salle des fêtes. A noter qu'une partie du bâtiment appartient à un particulier. Le devis global s'élève à 17 985.12 € euros.

Le deuxième devis concerne le démoussage de la toiture de la Bibliothèque, suite à une infiltration d'eau dans le couloir de la Bibliothèque, l'entreprise BOISSEAU COUVERTURE a conseillé de démousser la toiture qui est en fibro afin de mieux discerner la fuite.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de démoussage de la toiture de la bibliothèque par l'entreprise BOUSSEAU pour un montant de 403.20 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis
- Décide de demander d'autres devis pour la toiture de l'annexe de la salle des fêtes

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Devis concernant la rénovation du logement rez-de-chaussée 3 Place du Pilon

Rapporteur : Madame JUBEAU

Exposé : Présentation de plusieurs devis de l'entreprise "PLASQUISTE TJD - 49430 Durtal" pour la rénovation du logement situé au rez-de-chaussée 3 place du pilori.

Le Conseil municipal décide de demander d'autres devis, la question sera reportée à une prochaine réunion de conseil.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

IX- Demande de location pour la cave du presbytère

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Suite à plusieurs demandes des locataires situés 3 Place du Pilon, afin de disposer du local servant de cave pour la mairie.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- Décide de laisser le local aux résidents situés 3 place du Pilon uniquement pour entreposer les véhicules à 2 roues.
- Ce local sera mis à disposition des locataires gratuitement.
- Les locataires intéressés devront se présenter à la mairie afin de leur donner une clé. Un règlement

du local à 2 roues sera à signer par les 2 parties.
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

X- Commission des Chemins

Rapporteur : Monsieur METIVIER

Exposé : La commission s'est réunie le samedi 17 novembre 2018 à 10h00. Après un tour de la commune, les travaux à prévoir sont :

- Route de la Fresnaie (déformation de la chaussée)
- Chemin du Mortier (curage de fossés)
- Les Naitrais (curage de fossés)
- Allée du tennis (busage de fossés)
- Chemin du Pont (curage de fossés – Arbres à abattre (possibilité de donner le bois à la personne chargée de l'abattage)
- Aménagement pour le stationnement des pêcheurs après « le Petit Pont »
- Le Pont Fouquet (refaire la maçonnerie au niveau de la voute)
- Chemin de la Braudière (changement des grilles trop petites)
- Envisager revêtement de chaussée Route de Marcé et Route des Froux

Monsieur METIVIER demandera une estimation des travaux au service technique de la CCALS

XI- Contrat Enfance Jeunesse entre la CCALS et la CAF

M. Le Maire

Expose :

Considérant la volonté de la commune de maintenir son partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales ;

Considérant qu'un Contrat Enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse sur la base d'un programme d'actions contribuant au maintien et au développement d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus ;

Considérant la nécessité de contractualiser un « unique » Contrat Enfance et Jeunesse à l'échelle de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

Considérant la volonté de mettre une fin anticipée aux contrats C.E.J. en cours pour les ex communautés de communes des Portes de l'Anjou et Loir et Sarthe au 31 décembre 2017 ;

M. le Maire propose la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf de Maine et Loire, ainsi que les éventuels avenants pour la durée du contrat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le contrat Enfance jeunesse avec la Caf de Maine et Loire
- Charge Monsieur Le Maire de signer le contrat ainsi que les éventuels avenants pour la durée du contrat

XII - Questions diverses :

- Suite à la délibération pour l'échange de parcelle entre M. GAUDIN et la Commune, la Préfecture a demandé des précisions (lettre datée du 23/10/2018). Le dossier envoyé par la Commune a été réceptionné à la Préfecture le 21/11/2018. Nous sommes dans l'attente des nouvelles du Contrôle de légalité de la Préfecture.

Sans autre question, la séance est levée à 22h59.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESTEAU :

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE :

Mme Anne MONNIER :
(Procuration à Mme JUBEAU)

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT : **Absent**

Mme Evelyne CHAMPION :